



REAMENAGEMENT DE LA DDFIP DES HAUTES-PYRENEES :

Lettre ouverte à M. le Directeur Général des Finances Publiques

Monsieur le Directeur Général des Finances Publiques,

A la suite de l'intervention des élu(e)s et représentant(e)s du personnel un projet de réaménagement de la direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées a été présenté lors du CHSCT du 20 novembre 2014 et du Comité Technique Local du 27 novembre 2014.

Il s'agit d'installer le pôle fiscal au siège de la direction (4 chemin de l'ormeau à Tarbes).

Ce projet conduit à redéfinir la localisation dans cet immeuble de l'ensemble des personnels affectés, soit 72 agents.

Initialement ce réaménagement était basé sur la réaffectation du 3ème étage de la DDFIP (400 m² vacants issus des anciens logements de fonction) et la vente du siège du pôle fiscal (2 rue Bertrand barrère à Tarbes), permettant également à terme de faciliter le transfert de la trésorerie de Tarbes Adour Echez et de la Paierie Départementale.

Ce projet initial porté par la direction locale n'a jamais été présenté aux représentants du personnel ainsi qu'aux agents en dépit de demandes répétées en CHSCT et en CTL.

Le réaménagement qui nous est présenté aujourd'hui consiste principalement en l'utilisation de l'ancien logement du gardien concierge (70 m²) et est uniquement motivé par des raisons financières.

Si la rationalisation des surfaces occupées par notre administration ne pose pas de problème en soi, nous considérons qu'un projet de réaménagement de cette ampleur ne peut être basé sur les seuls impératifs budgétaires.

Or, celui-ci remet en cause nos conditions de travail et notre qualité de vie au travail en réduisant notamment la surface des espaces de travail. En outre il manque manifestement de perspectives à moyen terme, induisant la concentration au Centre des Finances Publiques de Tarbes (siège du SIP/SIE/PCE/trésorerie municipale/SPF/CDIF/DIRCOFI) de l'ensemble des services assurant la réception du public. Ce projet impacte en conséquence également la qualité de l'accueil et les conditions de vie au travail des agents de ce site.

Un projet global cohérent doit impérativement prendre en compte :

- ▶ Les conditions de vie au travail de l'ensemble des agents.
- ▶ La vente des biens immobiliers sis 2 rue Bertrand Barrère.
- ▶ L'intégration des économies de fonctionnement dégagées par la vente de ce site.

Nous vous demandons de faire en sorte que le dialogue puisse s'ouvrir dans notre département sur ces bases et sans précipitation.

Un projet alternatif cohérent incluant le réaménagement des locaux vacants du 3ème étage et véritablement soucieux des conditions de travail des agents doit pouvoir être étudié dans la sérénité et partagé par tous.

Cette attente est légitime car toute réorganisation doit se faire avec un objectif d'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des agents.

